



**SOCIETE MALIENNE DE GESTION
DE L'EAU POTABLE - S.A.**

SOMAGEP-SA **Le bien-être des travailleurs, une priorité !**



CABINET MÉDICAL EDM - SA :

Un service social mutualisé

Dossier P. 10-13

Sommaire

Formation VDOC	3
Cooperation	4-5
Focus sur DRH-MG	6-9
Cabinet Medical EDM-SA	10-11
Service social	12-13
Visite du MEE à la SOMAGEP-SA.....	14
LE REMAFPEA au MEE.....	15
Casse du ponton de la scp de bacodjicoroni.....	16
Incendie à la Station Kabala	18
Bon à savoir.....	19

ROBINET Dji

SOMAGEP-SA, revue trimestrielle d'informations générales
N°14 Oct. - Décembre. 2018

DIRECTEUR DE PUBLICATION : Boubacar KANE

RÉDACTEUR EN CHEF : Boubacar Idrissa MAIGA

RÉDACTEUR EN CHEF ADJOINT : Abdoul Aziz TRAORE

COORDINATEUR : Abdoul Karim KONE

ASSISTANT : Alpha Macki DIAKITE

TIRAGE : 2 000 exemplaires

Conception & Impression : AKIM SARL

LE MINISTRE DE L'ENERGIE ET DE L'EAU À LA SOMAGEP-SA

Pour rencontrer le CODIR, visiter des locaux de la Direction Générale et du Laboratoire Central

Un mois, jour pour jour, après sa nomination à la tête du Ministère de l'Énergie et de l'Eau, M. Sambou Wagué a entrepris un programme de prise de contact avec les structures rattachées à son Département. C'est dans ce cadre, qu'il a effectué une visite à la Direction Générale de la SOMAGEP-SA, le jeudi 4 octobre 2018, pour rencontrer le CODIR, visiter des locaux de la Direction Générale et du Laboratoire Central.

Accompagné par des membres de son Cabinet, le Ministre de l'Énergie et de l'Eau, M. Sambou Wagué, a été accueilli dans la salle de réunion par le Directeur Général, Boubacar Kane, avec à ses côtés, les membres du CODIR. Dans son mot de bienvenue, le DG Kane a présenté la SOMAGEP-SA qui, à Bamako, enregistre un déficit de production d'eau de l'ordre 150 millions de litres d'eau/j en attendant vivement la Station de Kabala qui renforcera ses capacités journalières de 288 millions de litres d'eau supplémentaires.

En outre, il a évoqué la tension de trésorerie qui prévaut actuellement à cause de l'élargissement du périmètre de concession de la Société qui est passé de 18 à 90 nouveaux centres en plus du déséquilibre entre les prix de production et de vente de l'eau. En termes de perspectives, le DG Kane a annoncé au Ministre la détermination de la Société à obtenir, en 2019, la Certification ISO 9001 – 2015 et de se doter d'un Centre de formation aux métiers de l'eau. Le DG Kane n'a pas manqué d'informer son hôte que la SOMAGEP-SA



entretient un partenariat au beau fixe avec la Société Waternet des Pays-Bas dans le cadre du Water Operators' Partnership (WOP) et avec laquelle il développe un projet de renforcement des capacités de la société dénommé WaterworX.

En réponse, le Ministre Wagué, abordant la question de la tension de trésorerie et ses causes, s'est engagé à accompagner la SOMAGEP-SA à sortir de l'auberge. Cependant, il a demandé à la Société de travailler davantage à maîtriser ses charges d'exploitation mais également de tirer vers le haut le taux de recouvrement. S'agissant du projet de Certification, le Ministre Wagué a salué l'initiative de la Direction Générale. Il a estimé que l'obtention de cette distinction renforcera la confiance que les populations ont de la qualité de l'eau produite et distribuée par la SOMAGEP-SA.

La rencontre s'est achevée avec la visite des locaux de la Société qui a commencé avec la Direction des Systèmes d'Information. Le Ministre et sa délégation ont visité les salles de la cartographie et de la télégésation. Par la suite, la délégation s'est rendue au Laboratoire Central pour visiter les salles d'analyses physico-chimie, bactériologiques et d'analyses spécifiques. Visiblement satisfaits, le Ministre et sa délégation ont félicité le DG Kane et ses collaborateurs avant de prendre congé d'eux pour d'autres destinations.



COOPÉRATION SOMAGEP-SA ET PAYS-BAS

Des perspectives très radieuses

Les journées du 19 et du 21 septembre 2018 ont été marquées par des rencontres importantes pour la SOMAGEP-SA portant sur sa coopération exemplaire avec les Pays-Bas.



Le Mercredi 19 Septembre, le DG Kane, avec à ses côtés les Directeurs du Système d'Information, de la Maintenance Electromécanique et du Budget et du Contrôle de Gestion, entre autres, a rencontré les représentants de WATERNET à la SOMAGEP-SA, M.Koen Maathuis et Mme Isabel van Klink. L'ordre du jour portait sur l'analyse d'un projet, en gestation, pour réduire la consommation énergétique de la SOMAGEP-SA. Cela en remplaçant, dans les stations de Pompage, des pompes âgées très gourmandes en consommation d'énergie. Quarante-huit heures plus tard, vendredi 21 septembre, dans la matinée, à 9h30, le DG Kane et son homologue de la SOMAPEP-SA, Yénizanga Koné ainsi que des membres du CODIR, entre autres, ont accueilli le Conseiller Principal du Développement International de l'Agence du Développement des Entreprises Néerlandaise, Laurent Minère, en présence des représentants de WATERNET à la SOMAGEP-SA.

Les échanges ont porté sur les pistes de réflexions tendant à dégager les stratégies et les projets dans le secteur de l'eau pouvant être financés par les Pays-Bas au Mali dans le cadre de la coopération internationale. La rencontre s'est achevée sur des notes d'espoir pour les deux Sociétés qui comptent être accompagnées dans la prise en charge des nouveaux centres. Dans l'après-midi, à 16h30, le DG Kane, a accueilli une forte délégation néerlandaise composée de Birgitte Tazelaar, Directrice Générale Adjointe de la Coopération Internationale au Ministre des Affaires Etrangères et des

conseillers diplomatiques. La visite avait pour objectif de s'enquérir de l'état d'évolution du partenariat entre la SOMAGEP-SA et la Société WATERNET. Lequel a été présenté à la délégation dans la salle de réunion à la Station de Djicoroni Para qui sera visitée par la suite. Mme Birgitta, au terme de la visite, a accordé au «Robinet Dji» l'interview ci-après.

Robinet Dji : Quelles sont vos impressions sur le partenariat entre la SOMAGEP-SA et la Société WATERNET?

Birgitte Tazelaar : «Ce que je constate, c'est que les deux parties sont très enthousiastes de travailler ensemble et qu'il y a un vrai partenariat. Donc, ce n'est pas une partie qui sait tout et que l'autre ne sait rien du partenariat. Elles travaillent ensemble avec abnégations pour trouver les solutions aux problèmes d'eau. J'ai beaucoup apprécié cet état de fait.»

Vous avez écouté l'exposé de l'état des lieux du partenariat entre SOMAGEP SA et WATERNET. Seriez-vous désormais disposée à appuyer des programmes de renforcement de capacités qui seront destinés à la SOMAGEP, en particulier, ou au Mali en général?

«Peut-être ! , tout ce que je sais, c'est que c'est nécessaire. On vient de Gao par exemple. Nous sommes aussi allés à Ségou. Et là, c'est bien clair qu'il y a une grande nécessité que les services viendront à point nommé pour permettre l'accès à l'eau potable aux populations du nord lesquelles sont totalement différentes à celles de Bamako. Et elles ont besoin d'une « Peace Dividend » ce qui veut dire que la paix doit se payer non seulement dans le domaine de la sécurité mais aussi sur le terrain de développement. L'accès à l'eau est bien-sûr un aspect du développement. Sans l'eau, il n'y a rien. J'espère que l'extension du périmètre de la SOMAGEP-SA permettra au plus grand nombre des populations d'avoir accès à l'eau.»

Vous avez été étonnée d'entendre que la station de Djicoroni Para date de 1956. Malgré son âge très avancé, elle continue de fonctionner, comment vous voyez cet état de fait et quels sont vos sentiments ?

«Si les machines ou les constructions de 1956 travaillent encore il faut les laisser pour tout refaire avec des technologies plus modernes. Car, ça consomme trop d'argent. Mais, on peut toujours améliorer les techniques utilisées. Je trouve que c'est une bonne manière de faire de la coopération en construisant sur l'existant».

COOPÉRATION SOMAGEP-SA/NATIONAL WATER AND SEWERAGE OUGANDAIS

Un benchmarking dans le domaine de la facturation et de la cartographie

Du 21 au 26 octobre 2018, une mission composée d'un cartographe, d'un programmeur et d'une commerciale est venue s'inspirer de l'expérience de leurs homologues de la Direction des systèmes d'Informations (DSI) et de la Direction commerciale et Clientèle. Après plusieurs jours de séances de travail portant sur la facturation et la cartographie, la mission a effectué une visite à la Direction Régionale de Koulikoro pour s'imprégner des réalités d'un centre de l'intérieur. Au terme de la visite le chef de la délégation a exprimé toute sa satisfaction et s'est réjoui du modèle malien.



La délégation ougandaise

La SOMAGEP-SA entretient des bonnes relations avec toutes les sociétés d'eau d'Afrique et particulièrement avec la National Water and Sewerage Corporation d'Ouganda. Et pour preuve, après le 19ème Congrès de l'AAE, des agents de la SOMAGEP-SA étaient invités pour une visite de travail à Kampala. Suite à cette mission et toujours dans le cadre de maintenir le partenariat au beau fixe, une mission ougandaise d'agents en charge de la cartographie, du commercial et d'un programmeur développeur ont séjourné à Bamako. Durant une semaine, les travaux ont porté surtout sur le système de facturation et d'abonnement. Les deux systèmes de facturation sont différents. En Ouganda, ils ont opté pour une facturation sur place, c'est-à-dire, l'agent releveur produit la facture du client sur place. Quant à la SOMAGEP-SA, la facture est distribuée après le processus de relevé du compteur et s'ensuit

la remise du facture après une période de traitement. La délégation ougandaise a été surtout impressionnée par la maturité du système d'applications interne à la DSI et l'exploitation de notre cartographie. Plus tard, la délégation s'est transportée à la Direction Régionale de Koulikoro. Là ils ont été séduits par l'organisation interne et le système de facturation.

Au terme de leurs séjours, une réunion de synthèse a eu lieu en présence du Directeur Général, Boubacar KANE. Après des échanges fructueux, les deux parties se sont mutuellement félicités et se sont invités à des réflexions pour explorer d'autres pistes susceptibles de conduire à un partenariat entre les deux sociétés.



SOMAGEP-SA : Le bien-être des travailleurs, une priorité !

A la Société Malienne de Gestion de l'Eau Potable (SOMAGEP-SA), au cœur des politiques de développement, le personnel occupe une place de choix. Elle lui assure un bien-être, une bonne qualité de vie au travail. Cela constitue une priorité absolue pour la Direction Générale à l'atteinte de ses objectifs.

La Société Malienne de Gestion de l'Eau Potable (SOMAGEP-SA) accorde une importance capitale aux conditions de vie des travailleurs. Lesquels constituent la première ressource de la Société, autrement dit sa sève nourricière. Comme le disent fièrement les syndicats des travailleurs : « Sans travailleurs, pas d'entreprise ». Cette hypothèse, confirmée par les sociologues de travail, est prise au sérieux par la Direction Générale de la SOMAGEP-SA qui ne ménage aucun effort pour assurer au personnel de la Société un bien-être et une bonne qualité de vie au travail. Ces efforts fournis par la Société sont bien perceptibles dans les domaines de la rémunération, de l'organisation du cadre de travail, la santé et la sécurité, l'intérêt au travail, les relations entre collègues et avec la hiérarchie.

Dotée d'une bonne politique de rémunération, gage de la

motivation et de la productivité des salariés, la SOMAGEP-SA est dans la cour des entreprises maliennes qui valorisent le personnel en le préservant de la précarité salariale. Le salaire, les primes et indemnités et d'autres avantages en nature, ont été définis dans un Accord d'Etablissement que la Direction Générale et les partenaires sociaux ont négocié et signé. Grâce à ce document, les travailleurs s'épanouissent dans leurs environnements, de travail et familial. S'agissant de l'environnement de travail, au lendemain de la création de la Société, les efforts de la Direction Générale ont porté essentiellement sur la création des Agences, les Directions régionales et les Coordinations des Centres et leurs équipements en matériels de bureau et informatiques. Aujourd'hui, on est en droit d'affirmer que tous les agents de la SOMAGEP-SA disposent d'une bonne ergonomie sur le lieu de travail.

Quant à la mobilité des agents, des efforts considérables sont également consentis. Aujourd'hui, le ratio parc roulant/effectif est de 67%.

Spécifiquement pour le personnel des directions techniques notamment la Production, le Laboratoire, la Distribution, la

DRH-MG, Abdoul Aziz TRAORE : « La SOMAGEP-SA est dotée de personnel compétent dans l'exercice de ses fonctions »

Robinet dji: La SOMAGEP-SA, à votre avis, est-elle dotée suffisamment du personnel compétent dans l'exercice de ses fonctions ?

Au regard des processus de réalisations et des objectifs fixés, les recrutements effectués au sein de la SOMAGEP sont ciblés. Une adéquation est donc préétablie entre le besoin en ressources humaines et le profil de l'agent recruté. A partir de cet instant et au vu des résultats globaux obtenus, on peut dire que la SOMAGEP-SA est dotée de personnel compétent dans l'exercice de ses fonctions.

Quelle est l'effectif de la SOMAGEP-SA et comment se présente, aujourd'hui et en perspective, la représentation des femmes au sein de la société ?

L'effectif de la SOMAGEP-SA au 30 septembre 2018 est de 1373 agents dont : 983 avec un contrat à durée indéterminée (CDI), soit 71,60% de l'effectif total et 390 avec un contrat à durée déterminée (CDD), soit 28,40% du total. L'effectif à Bamako s'élève à 753 agents, soit 54,84% de l'effectif total et 620 agents dans les Centres de l'Intérieur, soit 45,16% du total dont 204 agents dans les nouveaux centres, soit 14,86% du total. L'effectif par genre est de 1085 hommes, soit 79,02% de l'effectif total et de 288 femmes, soit 20,98% de l'effectif total.

L'effectif par catégories professionnelles se répartit ainsi :

C et D (personnel occupant un poste d'exécution) représentent 33,72% du personnel de la société ;

B (personnel occupant un poste de niveau maîtrise) constitue 51,86% du Personnel total ;

HC et A (les cadres) représentent 14,42%.

Pouvez-vous nous parler des conditions de travail du personnel (sécurité sociale, ergonomie, etc.)?

De mauvaises conditions de travail, quelle que soit leur nature, peuvent avoir des effets sur la santé et la sécurité des travailleurs. Et cela, la SOMAGEP-SA l'a bien compris. Elle en fait donc son leitmotiv pour que ses ressources soient les mieux épanouies.

A ce titre, elle œuvre aujourd'hui pour :

- Promouvoir et maintenir le plus haut degré possible de bien-être physique, mental et social des travailleurs dans tous les métiers;

- Protéger les travailleurs contre les dangers qui menacent leur santé;

- Placer et maintenir les travailleurs dans un environnement de travail adapté à leurs besoins physiques et mentaux.

Tout cela devient possible grâce à :

- La mise en place de couverture médicale pour l'ensemble des travailleurs permanents;

- L'expansion du siège avec la construction de nouveaux bureaux (Bâtiments R+2) pouvant donner à chacun un environnement de travail adéquat;



Maintenance Electromécanique et même la Gestion clientèle/Commerciale la SOMAGEP-SA n'a pas lésiné sur les moyens pour leur assurer en plus des équipements de protection individuelle (EPI) la couverture d'assurance individuelle accident corporel.

Quant aux travailleurs ou leurs ayant droits, de façon générale, ils bénéficient d'une assurance maladie garantie par la Société qui contribue annuellement au Fonds de Garantie Maladie mutualisé avec les Sociétés EDM-SA et SOMAPEP-SA. Cette contribution participe au fonctionnement du Cabinet Médical qui enregistre la prestation de nombreux médecins de diverses spécialités. Le personnel peut être évacué, dans des structures sanitaires appropriées, à l'extérieur pour y recevoir des soins.

Par ailleurs, il convient d'ajouter que la SOMAGEP-SA travaille à développer la conscience d'appartenance et l'esprit de famille chez le personnel à travers des actions qui favorisent la cohésion sociale et l'entraide dans les rapports inter travailleurs, d'une part et, dans les interactions entre le personnel et la Direction Générale, d'autre part.

En termes d'illustrations éloquentes, on peut citer les cérémonies de présentation de vœux à la SOMAGEP-SA au lendemain des fêtes de Ramadan, Tabaski et nouvel an. Ce sont des moments privilégiés de communion entre les tra-

vailleurs eux-mêmes et entre les travailleurs et la Direction Générale. Toujours, en termes d'espace de communication, il faut citer les Assemblées Générales, les cérémonies de départ à la retraite des collègues...

La notion de famille au sein de la SOMAGEP-SA trouve davantage son sens quand un événement social (naissance, mariage ou décès) survient chez un agent. En plus du fonds de solidarité dont il bénéficie des prestations à l'occasion, l'ensemble de la SOMAGEP-SA comme un seul homme se dresse au chevet du collaborateur concerné. Il n'est pas rare de voir les membres du CODIR avec en tête le DG dans les cérémonies sociales des agents et même de passer la journée et la nuit à porter assistance aux équipes de dépannage sur les réseaux.

Concernant l'intérêt au travail, le personnel de la Société, très motivé, a développé un esprit d'appartenance à l'entreprise qui se caractérise par le professionnalisme dans l'exécution des travaux sur le terrain.

Somme toute, au regard de tout ce qui est ci-dessus mentionné, on peut dire sans risque de se tromper que la SOMAGEP-SA, au-delà des meilleures conditions de vie et de travail des agents, est un havre de paix.

- L'initiation des formations sur la santé et sécurité au travail et d'autres formations spécifiques répondant aux besoins et aspirations des travailleurs;

- La mise à disposition d'équipements de protection individuels (EPI);

- L'octroi de certains privilèges pour contribuer à la motivation du personnel :

- Primes spécifiques;
 - Véhicules de services avec entretien et réparation pris en charge;
 - Dotation en carburant et téléphones portables
- Etc.

En d'autres termes, pour la SOMAGEP-SA, la santé et la sécurité des travailleurs visent tous les aspects du bien-être social, psychique et physique des travailleurs.

Quelle stratégie avez-vous pour assurer le renforcement des capacités du personnel ?

D'une manière générale le processus de renforcement des capacités du personnel SOMAGEP (Développement des compétences est mieux indiqué), est pris en charge par le plan annuel de formation. Ce plan de formation validé par le conseil de perfectionnement de la SOMAGEP, est issu de l'expression des besoins en formation de toutes les structures. La direction des ressources humaines pour arriver à l'obtention d'un plan adéquat, appuie les processus et procède à un diagnostic précis des besoins exprimés.

Aussi, le processus d'évaluation bientôt mis en place permettra de déterminer le déficit de capacités et l'élaboration

d'un plan de renforcement qui corresponde à la résolution des écarts constatés.

Parlez-nous des dispositions particulières pour accompagner un agent partant à la retraite ?

Un agent partant à la retraite recevra une allocation spéciale dite " indemnité de départ à la retraite ". Cette indemnité est calculée en prenant en compte la moyenne mensuelle de la rémunération perçue au cours des douze derniers mois qui précéderont la mise à la retraite, et en appliquant à cette rémunération mensuelle moyenne les pourcentages définis dans l'accord d'établissement.

En plus de l'indemnité de départ à la retraite, une autre indemnité dite « exceptionnelle » est payée à l'agent admis à faire valoir ses droits à la retraite et ayant dix (10) ans de présence continue dans l'entreprise. Il est aussi payé à l'agent partant à la retraite une bonification mensuellement pendant sa dernière année de service.





DEPARTEMENT RESSOURCES HUMAINES

Le pourvoyeur d'emplois !



Le Chef de Département des Ressources Humaines, Mme Haidara Nania Hacko

Dire que le Département des Ressources Humaines est important à la SOMAGEP-SA relève d'un pléonasme. En effet, il est la cheville ouvrière du développement de la Société qui n'existerait pas sans ressources humaines.

Le Département des ressources humaines, puisqu'il faut l'appeler par son nom, a pour mission fondamentale de mettre à la disposition de la société des ressources humaines qualifiées. En plus, elle doit accompagner le personnel en terme de renforcement de capacité à travers des formations, des coachings, des benchmarkings ou des team building. S'y ajoutent la maîtrise des risques liés à la santé, à la sécurité au travail, la gestion des prestations sociales, c'est-à-dire faire bénéficier au personnel des avantages comme l'enrôlement à un régime de sécurité sociale notamment le fonds social, l'AMO ou les assurances individuelles (accident corporel).

Aujourd'hui, si la SOMAGEP-SA est arrivée là où elle est, c'est, sans doute, grâce à la DRH. « La SOMAGEP-SA vient de loin » entend on le plus souvent de la bouche des témoins de la création de la Société. Selon des témoignages crédibles, après la séparation de l'eau et de l'électricité, le personnel transféré de l'EDM était au nombre de 329 agents insuffisants, pour fonctionner une société de la taille de la SOMAGEP-SA. En outre, ils évoluaient tous essentiellement dans le domaine technique.

Il a fallu le recrutement des ressources humaines qua-

lifiées pour renforcer l'effectif du personnel technique pour assurer la production et la distribution de l'eau mais aussi pour la prise en charge de l'activité commerciale. A cet effet, des concours de recrutement ont été organisés dans toutes les capitales régionales en plus de Bamako.

Par la suite, des compétences ont été cherchées en fonction du besoin pour assurer le bon fonctionnement de la Société. Aujourd'hui, l'effectif du personnel, au 31 septembre 2018, est de 1373 dont 288 de femmes.

En plus, le Département des Ressources Humaines, comme ses missions le lui assignent, s'est engagé à former l'ensemble du personnel de la Société pour qu'il soit compétitif. Ainsi, convient-il de rappeler que de 2012 à 2017, plus de 7430 actions de formation ont été organisées par la SOMAGEP-SA. Ces formations étaient intramuros mais également à l'extérieur en Afrique, en Europe et même en Amérique.

A côté de ces missions fondamentales, le Département RH est engagé dans la gestion des compétences qui débouche sur l'avancement du personnel qui est actuellement automatique après trois ans. Ainsi, le personnel bénéficie-t-il de l'avancement d'échelon.

Aussi, il est aussi prévu l'avancement exceptionnel sur la base du mérite et sur proposition du supérieur hiérarchique. Il convient d'annoncer que bientôt les avancements à la SOMAGEP-SA seront conditionnés à une évaluation positive c'est-à-dire que tout le personnel



sera évalué et les plus méritants en bénéficieront.

En outre, dans la gestion du personnel, le Département RH dispose de plusieurs outils dont le Règlement Intérieur, le Code de l'éthique et de la Déontologie. Ces outils sont déployés à tous les niveaux de la Société. L'ensemble du personnel dispose individuellement de ces documents pour que nul ne les ignore. « Personne n'est censée ignorer la loi » disent les hommes de droits. A la DRH, c'est la stratégie de la carotte et du bâton. Le personnel est informé et sensibilisé. Après tout, les agents déviants sont sanctionnés soit par voie hiérarchique directe ou par le Conseil de Discipline pour les récidivistes et les cas de déviances les plus sé-

rieux. Le poids de la déviance définit la sentence selon le Règlement Intérieur.

Le Département RH, « un cordonnier mal chaussé » peut-on dire, ne dispose que de 12 agents. Un effectif jugé insuffisant selon le Chef du Département RH, Mme Haidara Nania Hacko, qui ne cesse de féliciter ses collaborateurs pour le travail constamment abattu en dépit de tout.

Par ailleurs, elle reconnaît l'appui inestimable des outils technologiques dans le travail de GRH. « Grâce au logiciel SIGA, nous gérons les compétences, les carrières, les paies du personnel, sans trop d'efforts et moins de risques d'erreurs » a-t-elle déclaré.

DEPARTEMENT MOYENS GENERAUX

Pour gérer les besoins immédiats du personnel !

Créé sur les cendres du Département de la Logistique, le Département des Moyens Généraux a pour missions la réalisation des travaux de génie civil, la construction des nouveaux bâtiments en dehors des sites de production et de distribution, la gestion des activités de nettoyage et de gardiennage, du parc roulant, l'entretien des climatiseurs et de l'octroi des quotas de téléphone et de carburant.

Au regard de ses missions, le Département des Moyens Généraux apparaît comme une structure très transversale. Ainsi, plusieurs collaborateurs confondent-ils le plus souvent ses missions à celles de la Direction des

Achats et des Stocks, la Direction des Etudes et Travaux et la Direction des Systèmes d'Information (DSI).

En plus de cette situation qui est une difficulté, non moins importante, le Chef de Département des Moyens Généraux, Djédani Yattara, en évoque d'autres qui portent sur le non-respect des procédures de sollicitation de son Département pour l'exécution des travaux, la mauvaise tenue des véhicules de service et de fonction entre les mains des travailleurs et la nécessité de renforcer son effectif pour l'atteinte des objectifs qui lui sont assignés.



Le Chef de Département des Moyens Généraux, Djédani Yattara



CABINET MÉDICAL EDM -SA

CHEF DE SERVICE MÉDICAL DR. GARANGO ALHASSANE : « Il faut aller vers la création d'une Clinique de Santé au Travail avec toutes les commodités et une autonomie de gestion »

Pour assurer la santé des travailleurs et de leurs familles au niveau des trois sociétés SOMAGEP-SA, SOMAPEP-SA et EDM-SA, le cabinet médical qui travaille dur commence à être débordé à cause de la montée de l'affluence. Dans une interview qu'il a accordée à Robinet Dji, Dr Alhassane Garango, Chef de Service Médical a fait des propositions dans le sens de satisfaire davantage les travailleurs. Ainsi, propose-t-il « Il faut aller vers la création d'une Clinique de Santé au Travail avec toutes les commodités et une autonomie de gestion ».

Robinet Dji: Pouvez-vous nous parler du Cabinet médical, son organisation et ses missions ?

Le Cabinet Médical a été créé en Août 2004 selon les dispositions de l'article 36 du Code de Prévoyance Social en république du Mali. C'était une infirmerie d'entreprise au départ, avec la séparation de 2010, c'est devenu un Centre de Santé inter-entreprises avec une unité d'accueil, 04 salles de consultations pour médecins spécialistes, un bureau de Major, un bureau du Médecin Chef (médecin Conseil), une salle de soins, une salle de repos, une salle de prélèvement (Labo) et une unité d'ambulance.

La principale mission du Cabinet médical est d'une part, dans le domaine de la prévention, à éviter toute altération de la santé des travailleurs du fait de leur travail, par la surveillance des conditions d'hygiène du travail, des risques de contagion et de l'état de santé des travailleurs, d'autre part, à dispenser des soins aux agents et leurs ayants-droit, le cas échéant, les orientés.

Quelles sont les spécialités qu'on trouve dans le cabinet ?

Au Cabinet médical on retrouve plusieurs spécialités à savoir : la gynécologie, la pédiatrie, la cardiologie, la pneumologie, la médecine interne, la gastrologie, la diabétologie, la dermatologie, l'ophtalmologie, l'ORL, la neurologie, la rhumatologie, l'urologie et la psychiatrie.

Comment se font les prises en charge au niveau du Cabinet ?



Le Cabinet Médical est ouvert du lundi au samedi aux heures habituelles de travail.

L'accès aux différentes consultations ci-dessus citées est conditionné à une prise de RV à l'accueil pour la spécialité concernée par le mal de l'agent ou ses ayants droit.

La particularité dans ces consultations se trouve au niveau de prise en charge Mère-Enfant (Gynécologie/ Pédiatrie) suite à la forte demande.

Les consultations de médecine générale sont assurées par le major et le médecin chef.

Les urgences sont prises en charge au Cabinet dans la mesure de nos possibilités dans le cas contraire et selon le cas, elles sont orientées vers une structure appropriée.

Comment se fait la prise en charge des travailleurs dans les centres de l'intérieur et dans quelles conditions ?

La prise en charge des agents dans les centres de l'intérieur se fait au niveau des prestataires publics ou privés dans les mêmes conditions citées plus haut.

Pouvez-vous nous parler des partenariats (types) entre le cabinet, les cliniques et les pharmacies ?

Le Cabinet médical par l'intermédiaire du Fonds de Garantie Maladie (FGM) noue des relations de partenariat avec des structures sanitaires publiques et privées de la place pour approcher les soins aux agents.

Ce réseau de prestataires est constitué de tous les hôpitaux et Centres de Santé de Référence (CSRF) du territoire national, des cliniques, des cabinets (médicaux ou dentaires), des pharmacies, des laboratoires, des centres d'imageries etc.

L'accès aux services de ce réseau de prestataires est subordonné à la présentation d'un bon de garantie maladie établi et remis par le service des prestations sociales.

Comment les cas d'évacuation sont-ils gérés et dans quelles conditions ?

Les évacuations sont gérées au niveau du comité de gestion du FGM sur décision collégiale après un avis technique médical motivé du médecin conseil.

Le médecin conseil est destinataire du dossier complet de l'agent candidat à l'évacuation y compris le rapport médical détaillé motivant l'évacuation établi par le médecin traitant du malade. Les évacuations concernent uniquement l'agent (l'assuré principal) et

non les ayants-droit. Les évacuations sont orientées vers les pays du Maghreb (Tunisie ou Maroc), exceptionnellement le Sénégal ou la Côte d'Ivoire selon le cas.

Avez-vous des difficultés particulières?

Oui, dans toutes les activités professionnelles existent des difficultés. Devant l'augmentation croissante du nombre d'agents dans les trois sociétés d'année en année, l'affluence dans le Cabinet s'accroît également donc la structure est devenue de plus en plus petite.

Votre mot de la fin ?

Pérenniser les acquis. Aller vers la création d'une Clinique de Santé au Travail avec toutes les commodités et une autonomie de gestion. L'ouverture d'une infirmerie inter-entreprises dans toutes les capitales régionales. Eriger ce service en Département voire Direction de Santé au Travail. L'enrôlement effectif des agents des trois sociétés à l'AMO.



SERVICE

POUR BENEFCIER DU DEPART EN PELERINAGE DANS LE CADRE DE LA MUTUELLE : « L'adhérent doit cotiser au moins la moitié du montant du Hadj » dicit Mme Konda Gabdo N'Diaye, Chef Service des Prestations Sociales EDM-SA.

Pour bénéficier du départ en pèlerinage, l'adhérent doit cotiser au moins la moitié du montant du Hadj. S'il n'a pas suffisamment cotisé et qu'il souhaite partir, il peut faire un versement sur le compte de la mutuelle pèlerinage pour atteindre le montant prévu. Un agent partant à la retraite au cours de l'année peut aussi adresser une correspondance à la Mutuelle Pèlerinage autorisant de retenir l'intégralité des fonds nécessaires sur l'indemnité de départ à la retraite. Lisez l'interview que le Chef Service des Prestations Sociales EDM-SA, Mme Konda Gabdo N'Diaye, a accordée à Robinet sur la mutuelle pèlerinage.

Robinet dji: Pouvez-vous nous parler de la mutuelle pèlerinage ?
Mme Konda : La religion étant un régulateur indispensable à toute œuvre humaine, trouver des leviers à la diffusion de ses mots d'ordre ne doit pas être un interdit en milieu professionnel. C'est pour cette raison que la recherche de meilleures conditions

de culte a conduit les sociétés à mettre en place une mutuelle dénommée (Mutuelle Pèlerinage). Elle a été mise en place en 2005 et couvre l'ensemble des structures des sociétés.

Quelles sont les conditions d'adhésion ?

L'adhésion est volontaire et occasionnelle pour les titulaires d'un contrat à durée indéterminée. La mutuelle est financée par les cotisations des membres. Le montant de l'épargne moyenne par types de pèlerinage est déterminé en fonction des standards établis par les organisateurs officiels des opérations. Il s'agit pour les Musulmans (du Hadj) et pour des Chrétiens (des pèlerinages à Lourdes et au Vatican à Jérusalem). L'épargne est individuelle et se fait par la mise à disposition d'un imprimé renseigné par l'intéressé puis transmis au Service des Prestations Sociales. Ce dernier, après ouverture du dossier, le transmettra au Service en charge des rémunérations pour les traitements appropriés. Le montant de la cotisation est fixé à 50 000 FCFA /mois

Mutuelle pèlerinage : « La SOMAGEP-SA compte 19



(RRSR), Mme Samoura Aleye Djiteye. Elle a déclaré que la SOMAGEP-SA ne compte aujourd'hui que 19 adhérents.

Robinet dji: De la création de la mutuelle pèlerinage à nos jours, quel est le nombre d'agents de la SOMAGEP-SA (musulmans et chrétiens) qui en a bénéficié ?

Mme Samoura: De la création de la SOMAGEP-SA de 2010 à 2018, la Société a enregistré douze (12) Pèlerins de confession musulmane à travers la mutuelle. Etant donné que les activités (prestations) de la « Mutuelle Pèlerinage » s'adressent aux adhérents de confession musulmane et chrétienne qui souhaiteraient effectuer le pèlerinage à la Mecque pour les musulmans et ou à Rome (Italie) ou Jérusalem pour les chrétiens, des dispositions seront prises pour ceux qui manifesteront le désir d'accomplir ce rite.

Aujourd'hui quel est l'état de l'adhésion du personnel à la mutuelle, et quels en sont les avantages ?

Afin d'avoir plus de visibilité sur la SOMAGEP-SA dans la mutuelle de pèlerinage, Robinet Dji a rencontré le Responsable Relation Sociales et Règlementation

SOCIAL

POUR BENEFCIER DU DEPART EN PELERINAGE DANS LE CADRE DE LA MUTUELLE : « L'adhérent doit cotiser au moins la moitié du montant du Hadj » dicit Mme Konda Gabdo N'Diaye, Chef Service des Prestations Sociales EDM-SA.

ou à la demande expresse de l'agent adhérent, d'autres mensualités pourront lui être accordées pour épargner la valeur estimée du pèlerinage choisi.

Comment se fait la sélection des futurs pèlerins ?

Pour bénéficier du départ en pèlerinage, l'adhérent doit cotiser au moins la moitié du montant du Hadj. S'il n'a pas suffisamment cotisé et qu'il souhaite partir, il peut faire un versement sur le compte de la mutuelle pèlerinage pour atteindre le montant prévu. Un agent partant à la retraite au cours de l'année peut aussi adresser une correspondance à la Mutuelle Pèlerinage l'autorisant de retenir l'intégralité des fonds nécessaires sur l'indemnité de départ à la retraite.

Votre dernier mot ?

Je souhaiterais vous remercier au nom de toute l'équipe du service des Prestations Sociales pour tous les efforts déployés à notre intention. Dans l'attente d'une nouvelle collaboration à vos cotés, voir plus de pèlerins



dans les années à venir. En espérant que vous avez également apprécié cette collaboration enrichissante.

adhérents » selon Mme Samoura Aleye DJITEYE, RRSR

Il faut reconnaître que l'état d'adhésion du personnel à la mutuelle n'est pas à hauteur de souhait. Actuellement, la situation dans la base fait ressortir un état de dix-neuf (19) adhérents.

En termes d'avantages, la mutuelle offre à chaque adhérent désireux d'accomplir cet acte de dévotion, des facilités à travers une souscription constatée par la retenue à la source d'une cotisation mensuelle proposée par le souscripteur.

Si l'adhérent souhaite partir pour le pèlerinage pendant que la retenue est en cours, il lui suffit soit:

- de cotiser tout simplement la moitié du montant fixé par les autorités compétentes ;
- ou d'anticiper le paiement dudit montant par un versement dans le fonds dédié à la mutuelle.

Les collaborateurs, partants à la retraite de l'année en cours peuvent adresser une correspondance à la Mutuelle pour l'autoriser à retenir sur l'indemnité de départ à la retraite, l'intégralité du montant nécessaire à la pratique du pèlerinage.

La possibilité est aussi donnée aux adhérents qui désireront envoyer leurs parents par le canal de la mutuelle etc...

Avez-vous un message particulier à l'endroit de vos collègues dans le cadre de l'amélioration du volet social ?

Nous vous remercions pour l'initiative combien salubre. Le message que j'ai à l'endroit de mes collègues est de leur rappeler que la mutuelle a été créée sur l'initiative des travailleurs et à cet effet, elle est ouverte aux travailleurs permanents des deux confessions. Nous nous devons de nous approprier de ce patrimoine et de le pérenniser à travers une implication inclusive des collaborateurs pour tirer le maximum de profit. La mutuelle étant incontestablement une opportunité inestimable qui s'ouvre à nous pour l'accomplissement de nos différents rites, je profite de vos colonnes, pour lancer un appel pressant à tous et à toutes, dans la perspective d'enregistrer une adhésion massive.

A L'ÉPREUVE DE LA GESTION ÉLECTRONIQUE DES COURRIERS La SOMAGEP-SA s'adapte à la technologie de Vdoc !

Diminutif de « Virtuel Document », Vdoc est une application de gestion électronique de documents que la SOMAGEP-SA est en train de mettre en œuvre pour gérer efficacement ses courriers. Avec cet outil, la Société franchit une nouvelle étape dans le processus de modernisation de son fonctionnement administratif.

Dans la constellation des entreprises maliennes les plus modernisées, la SOMAGEP-SA, sans doute, y figure en bonne place grâce à la volonté et à l'engagement de la Direction Générale de faire évoluer la Société avec son temps en rénovant son fonctionnement. Aujourd'hui, dans le domaine de la gestion des courriers, la Société est en train de sortir de la gestion manuelle au profit de celle électronique devenant indispensable dans le fonctionnement des organisations privées comme publiques à la faveur de la montée en puissance du numérique.

Le Vdoc, puisqu'il faut l'appeler par son nom, est en phase de production à la Direction Générale depuis le 15 octobre 2018. Cette décision a été prise par le Directeur Général, Boubacar KANE, au sortir d'une formation qui a réuni les membres du Comité de Direction (CODIR), à la Direction Générale. Animé par la Société «Energie Technologie Distribution Services (ETDS)» en collaboration avec la Direction des Systèmes d'Information (DSI), l'atelier a permis aux participants, à travers des exercices précis, de passer en revue le processus de gestion du courrier. De la connexion au portail, à la création et au parcours



d'un courrier en passant par l'onglet espace de travail, toutes les fonctionnalités de l'application ont été passées en revue.

Grâce aux échanges directs, les participants ont levé le voile sur leurs propres lacunes et celles de l'outil. Dans la foulée, le DG Kane a invité ses collaborateurs à travailler désormais avec Vdoc pour éviter toute déperdition de courriers.

Soulignons, enfin, que les principaux enjeux dans la gestion électronique du courrier, au sein d'une entreprise, sont le partage de l'information et la capitalisation du savoir, la sécurité et la traçabilité de l'information. S'y ajoutent l'organisation et la coordination des acteurs de l'entreprise, le suivi et le pilotage de l'activité. Cela permet à l'entreprise d'optimiser ses processus, de gagner du temps, de devenir plus efficace, de gagner en réactivité et de rester compétitive.



LE REMAFPEA AU MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DE L'EAU Le Ministre Wagué disposé à accompagner le Réseau

Le Réseau Malien des Femmes Professionnelles de l'Eau et de l'Assainissement (REMAFPEA) a rendu une visite de courtoisie, le vendredi 12 Octobre 2018, au nouveau Ministre de l'Énergie et de l'Eau, Sambou Wagué. Lequel, sans ambages, a exprimé toute sa disponibilité à accompagner l'organisation des femmes dans l'atteinte de ses objectifs.

Le Réseau Malien des Femmes Professionnelles de l'Eau et de l'Assainissement (REMAFPEA), en plus d'être très dynamique, a un sens élevé de diplomatie. Il vient de confirmer ce savoir-faire, le vendredi 12 octobre 2018, en allant à la rencontre du nouveau Ministre de l'Énergie et de l'Eau, M. Sambou Wagué.

La rencontre, qui s'est déroulée de manière bon enfant visant juste à souhaiter la bienvenue à leur interlocuteur, a été l'occasion pour la présidente du Réseau, Konaré Kadiatou Malinké, de déclarer : « Nous vous remercions très sincèrement, Monsieur le Ministre de nous avoir reçu malgré vos multiples occupations. Cela dénote de l'intérêt que vous portez au secteur de l'eau. Nous sommes là pour vous féliciter de vive voix, vous présenter le réseau et vous rassurer de notre disponibilité à œuvrer avec vous pour l'amélioration des conditions de vie des populations maliennes en matière

d'accès à l'eau et à l'assainissement ».

Par la suite, la Chargée des projets et programmes du Réseau, Mme Sinenta Tiguida Diakité, a déroulé le Plan d'actions 2018-2020 de l'organisation et informé le Ministre des sources de financement du Réseau qui reposent essentiellement sur les frais d'adhésion, les cotisations, l'appui des Directions générales de la SOMAGEP-SA, de la SOMAPEP-SA, de l'ANGSEM et des bonnes volontés.

En réponse, le Ministre Wagué a félicité et encouragé l'heureuse initiative de la création du Réseau. Lequel, selon lui permet aux femmes de s'investir pour prendre à bras le corps la gestion des questions d'accès à l'eau et à l'assainissement.

Quant à la question de financement du Réseau, le Ministre a salué l'action des bonnes volontés qui s'inscrivent, d'après lui, dans le cadre de la solidarité et même du patriotisme.

En outre, il a exprimé son soutien et sa disponibilité à accompagner le Réseau dans l'atteinte de ses objectifs.

En termes de conseils, il a demandé au REMAFPEA de travailler dans le sens de s'étendre à l'Intérieur du pays, à travers, l'installation des antennes au niveau régional.



CASSE DU PONTON DE LA SCP DE BACODJICORONI

Quand les journalistes constatent les dégâts de visu!

La tour de captage de l'eau de la station compacte de Bacodjicoroni, depuis son tamponnement par des grosses pirogues de transport de sable, le 7 septembre 2018, ne fait que déclarer des pannes qui fragilisent l'usine. Conséquence, environ 1 200 abonnés des quartiers, qu'elle alimente, notamment celles de Bacodjironi Golf, village, Sabalibougou, 300 logements et Kalabancoura, souffrent le martyre. Des habitants excédés cherchent à se faire entendre par tous les moyens d'où des attaques contre la SOMAGEP-SA via les réseaux sociaux.

D'autres, selon des informations parvenues à la SOMAGEP-SA, planifiaient une marche pour dénoncer la situation. Afin de prendre les taureaux par les cornes, la Direction Générale, à travers le Département de la Communication en collaboration avec les directions Production (DP), de la Maintenance Electromécanique (DME), du Commercial et de la Clientèle, a amené à la Station de Bacodjicoroni une trentaine d'organes de presse et audio- visuels, avec en tête l'ORTM, pour qu'elle vienne constater de visu les dégâts engendrés par l'accident. Mais aussi, se rendre compte de tous les efforts déployés par la SOMAGEP-SA pour assurer la continuité de service malgré la délicatesse des travaux de réparation qui se déroulent dans l'eau.

Après leur accueil, les explications des causes de l'accident, les impacts et les quartiers concernés, entre autres, à eux, données par le DP et le DME, les jour-



nalistes ont posé des questions d'éclaircissement avant de faire des images de la tour de captage endommagée mais également de l'équipe de la maintenance descendant une pompe dans l'eau. Au paravent, le D. Com a déclaré que cette sortie était l'expression de la volonté de la SOMAGEP-SA de promouvoir la transparence comme gage de sa relation avec la presse.

Ensuite, les a-t-il invités à aider la SOMAGEP-SA à informer et à sensibiliser les populations de cet incident qui ne dépend pas de sa volonté.



Comment avoir le robinet SOMAGEP-S.A ?

BRANCHEMENTS SOCIAUX

LES CRITERES D'ATTRIBUTION

- la parcelle doit disposer d'un Titre de propriété, en bonne et due forme (pour un locataire, il faut l'autorisation du propriétaire) ;
- la parcelle doit être occupée avec une maison bâtie dessus (les terrains vides ne sont pas éligibles) ;
- la maison doit être une résidence et non utilisée pour une activité professionnelle ;
- la maison ne peut avoir qu'un seul branchement (si la demande concerne plusieurs branchements, un seul peut bénéficier du tarif social) ;
- la maison doit être située au plus de 30 mètres à la verticale du réseau de distribution sur lequel doit se réaliser le branchement

DÉMARCHE À SUIVRE

- Adresser une demande en Agence ;
- Visite de terrain de l'équipe technique pour statuer sur l'éligibilité ;
- Un quitus est donné au demandeur éligible pour le paiement du forfait ;
- Paiement du forfait en Agence ;
- Programmation de la réalisation du branchement
- Exécution des travaux de branchement par les équipes techniques;
- Mise en facturation du client.

COMMENT AVOIR UN BRANCHEMENT PARTICULIER ?

POUR LE PROPRIÉTAIRE

- Demande de branchement eau
- Copie du titre de propriété ou document équivalent
- Quitus SOMAGEP sur le point de livraison (Cas de mutation, réabonnement)
- Copie de la pièce d'Identité (Cl.Passeport) en cours de validité Pour le locataire
- Attestation d'autorisation de branchement l'égalisée à la mairie par le propriétaire
- Contrat de bail (Agence immobilière)
- Copie de la pièce d'Identité (Cl.Passeport) du locataire en cours de validité -Copie Cl du propriétaire

POUR LA BORNE FONTAINE

- Autorisation de la Mairie pour l'Installation de la BF
- Engagement de Service d'Hygiène (autorisation)
- Constat de la Police
- Copie de la pièce d'Identité (Cl.Passeport) en cours de validité

POUR L'AIRE DE LAVAGE

- Autorisation de la Mairie
- Engagement de Service d'Hygiène (autorisation)
- Constat de la Police
- Copie de la pièce d'Identité (Cl.Passeport)

STATION DE POMPAGE DE KABALA

Un incendie d'origine inconnue consume un décanteur !

C'était, le dimanche 26 octobre 2018, vers 11h30 quand un incendie fut déclaré au niveau d'un décanteur quasiment fini de la station de Kabala. Les boules de feu et des grosses fumées noires envahissent le ciel pour alerter les populations de Kabala. La protection civile, qui fut immédiatement informée, est arrivée sur le site en catastrophe pour tenter de maîtriser le feu qui se ravivait énormément à cause des matières en plastique très inflammables utilisées dans la construction de l'ouvrage.



Malgré, les efforts qu'ils ont consentis pour arriver à bout de l'incendie, les flammes, malheureusement, n'ont laissé aucune chance aux organes du décanteur qui ont été totalement calcinés devant les manœuvres qui ont assisté impuissants au drame.

La désolation et la tristesse se lisaient sur les visages des responsables de la SOMAPEP-SA et celui du Ministre de l'Energie et de l'Eau, M. Sambou Wagué, qui s'est précipité sur les lieux en compagnie des conseillers techniques de son Département. Le Ministre Wagué, devant l'impasse, a exprimé son amertume et a sollicité l'ouverture immédiate des enquêtes pour déterminer les causes de l'incident.

Par ailleurs, il a exprimé sa préoccupation pour voir la réparation de l'ouvrage achevée dans un bref délai pour faire face aux déficits de la pointe de 2019. A cet effet, le Chef du Projet, Ousmane SACKO, s'est montré très rassurant dans ses propos. Ainsi, a-t-il déclaré : « nous allons travailler à assurer la pointe de 2019 en se focalisant sur le transfert de la tranche conditionnelle. Cela permettra de donner de l'eau aux populations de Bamako qui attendent impatiemment l'arrivée de l'eau de la Station de Kabala. Nous nous attèlerons



à respecter les consignes données par les plus hautes autorités. En plus, toutes les dispositions nécessaires seront prises pour reprendre immédiatement l'ouvrage endommagé et lancer des commandes pour remplacer les matériels brûlés».

S'agissant des causes de l'accident, le Chef du projet, qui n'en sait rien pour le moment, a laissé entendre une piste, les travaux de soudure effectués dans le décanteur quelque temps avant l'incident, que les enquêtes confirmeront ou infirmeront.

En termes de dégâts, il convient de souligner que le sinistre est énorme, selon le Coordinateur du Projet de



Kabala, Bakary Coulibaly, qui l'estime, à main levée, à plus d'un milliard de F CFA. Quant à son impact sur la date prévisionnelle du démarrage de la production de la station, 15 décembre 2018, il a affirmé que le respect de cette date ne relève plus de la certitude.

POURQUOI FAUT-IL METTRE SON TÉLÉPHONE EN MODE « AVION »



Lorsque vous voyagez en avion, vous devez mettre votre téléphone en mode avion. Cela fait partie des consignes de sécurité. Pourquoi ?

Le mode avion vous permet de désactiver toutes les communications sans fil sur votre téléphone portable tel que le réseau mobile, le wifi, le Bluetooth et le GPS. Avant le décollage d'un avion, le premier réflexe pour un passager, c'est de mettre son téléphone en mode « avion ». Ce mode aide les pilotes à faire leur travail plus sereinement. Car, s'il n'est pas en mode avion, le téléphone va émettre un champ électromagnétique perturbant la soute électronique, cette pièce qui se trouve en dessous du cockpit et qui assure les transmissions avec la tour de contrôle.

Les interférences créées par votre téléphone portable peuvent causer des bruits vraiment gênants pour les pilotes. Un bruit similaire à ce que l'on peut entendre lorsqu'on se rapproche de sa radio avec son téléphone, peut survenir dans les casques des pilotes et bloquer la fréquence de la radio durant quelques secondes. Même si le risque de catastrophe aérienne reste mince et que certaines compagnies commencent à lever l'utilisation du mode avion, il faut tout de même respecter la consigne de sécurité. D'ailleurs, vous économiserez en énergie car en mode avion, votre téléphone se recharge plus rapidement lorsqu'il est branché au secteur.

Source : Lefaso.net

Quelques conseils pour utiliser au mieux ton portable

- téléphoner avec une oreillette:

En téléphonant avec une oreillette (filaire ou bluetooth, sans fil), on éloigne le téléphone de la tête. C'est un moyen efficace de réduire son exposition aux ondes au niveau de la tête.

- privilégier les sms:

En utilisant des SMS pour communiquer, on réduit l'émission d'ondes de son téléphone.

En effet, pour envoyer un SMS, le téléphone se « connecte » à l'antenne relais la plus proche uniquement le temps d'envoyer le message. Pendant une conversation, le téléphone se connecte à l'antenne relais la plus proche et renouvelle régulièrement la connexion, surtout en déplacement. Le niveau d'émission d'ondes est donc plus important.

Par ailleurs lorsqu'on envoie un SMS, le portable est éloigné de la tête.

- ne pas téléphoner dans les zones de mauvaise réception:

Moins la couverture du réseau est bonne, plus votre téléphone émet d'ondes pour maintenir la conversation. Il est donc recommandé de ne pas téléphoner dans les zones où la réception n'est pas bonne : parkings souterrains, ascenseurs, lieux confinés... Vérifiez le nombre de barrettes sur votre téléphone, il indique la qualité de couverture du réseau.

- éloigner le téléphone de la tête juste après numérotation:

Pour limiter l'exposition aux ondes au niveau de la tête, vous pouvez prendre l'habitude de ne pas approcher le téléphone de votre oreille dans les secondes qui suivent la numérotation.

En effet, c'est lors de ces premières secondes que l'émission d'ondes est la plus forte pour rechercher l'antenne relais la plus proche. Le niveau d'émission d'ondes se stabilise ensuite.





SOCIÉTÉ MALIENNE DE GESTION
DE L'EAU POTABLE - S.A.

SOMAGEP-SA

Vous satisfaire
est notre raison d'être !



B.P. E 708 Bamako - Rue 41,
Djicoroni Troukabougou, • Bamako, République du Mali
Tél. : +223 20 70 41 00 - Fax : +223 20 22 55 80
E-mail : somagep@somagep.ml • Site web : www.somagep.ml



**SOCIÉTÉ MALIENNE DE GESTION
DE L'EAU POTABLE - S.A.**